

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET EXIGENCES PRÉALABLES

- Avoir 18 ans
- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : PSC1, AFPS, PSE1 , PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2 , SST.
- Justifier d'une expérience en animation (professionnelle ou non-professionnelle) auprès de tout public, d'une durée minimale de 200 heures (attestations obligatoires des structures d'accueil).

OU

- Sont dispensés de fournir l'attestation d'expérience les personnes titulaires d'un des diplômes suivant :
 - BAPAAT ; BAFA ; BAFD
 - CQP animateur périscolaire ; animateur de loisirs sportifs
 - Baccalauréats professionnels : agricole (toute option) ; « services de proximité et vie locale » ; ASSP
 - Brevet professionnel agricole (toute option)
 - BPJEPS
 - BEP : « carrières sanitaires et sociales » ; « services aux personnes » ; ASSP
 - CAP « Petite Enfance »
 - Diplôme professionnel d'aide-soignant DPAS
 - Diplôme d'aide médico-psychologique AMP
 - Titres professionnels : agent de médiation ; technicien médiation services
 - Diplômes d'Etat : auxiliaire de vie sociale ; moniteur éducateur ; accompagnant éducatif et social ; auxiliaire de puériculture ; technicien de l'intervention sociale et familiale